



Année 2006, N°21

Novembre 2006

## EDITORIAL

**L**a fin de l'année approche et tout se précipite. On commence à voir la fin des travaux de l'église, qui retrouvera un aspect plus proche de l'esprit roman (mais elle n'avait pas de clocher à l'origine). Rappelons que participent au financement l'état, le département, ainsi que la Fondation du Patrimoine, grâce au succès de la souscription : la générosité des donateurs lui ayant permis d'atteindre la barre fatidique des 5%. A ce sujet, une précision : la subvention de la Fondation du Patrimoine peut varier en fonction du nombre de participants à la souscription : une trentaine de nouveaux noms supplémentaires (même pour un petit montant) ferait monter la subvention de quelques pour cents, c'est à dire quelques milliers d'euros, réduisant d'autant la part de la commune : faites passer le message !

**T**out se précipite : nous avons déposé le permis de construire de l'agrandissement de l'école, pour un gymnase et une salle de classe supplémentaire. Début des travaux courant 2007. Nous avons également en projet un agrandissement des dépendances de la salle des fêtes, avec une réelle possibilité de cuisine ; le dossier de demande de subventions doit partir pour fin novembre.

### **Dans ce numéro :**

Au Conseil Municipal	3 à 6
Inscription sur les listes électorales	6
Informations	7 - 11
Bibliothèque Municipale	12 - 13
Maisons fleuries	14
Vie associative	15 à 19
Téléthon	18
Etat civil	20

### **Sommaire :**

- La commune de St Dizier Leyrenne aura 2 délégués et 1 suppléant pour participer au Comité Syndical intercommunal des Eaux de l'Ardour.
- Venez en mairie dès maintenant prendre le formulaire d'inscription sur les listes électorales.
- Pour les 20 ans du Téléthon un grand LOTO sera organisé le vendredi 8 décembre.

**E**t à propos de la salle des fêtes, l'activité y est intense ; thés dansants, lotos, répétitions de chorale ou de théâtre, gymnastique, ping-pong, soirée cabaret avec chanson française ce 10 novembre (mais j'écris mon billet trop tard pour l'annoncer !) : tout ceci témoigne de la vitalité de notre tissu associatif, qui se concrétise en un élan de solidarité éclatant au moment du TELETHON.

**J**'adresse donc un immense merci à tous les bénévoles dont le travail fait de toutes ces manifestations une vitrine attractive de la vie à St Dizier Leyrenne. Témoin de cette attraction : pratiquement tous les lots du lotissement sont vendus ou retenus ; il va nous falloir songer au prochain. Tout se précipite !

**B**onne fin d'année à tous !

Le Maire, Hervé GUILLAUMOT

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le pôle d'accueil de la communauté de communes de Bourganeuf-Royère invite les propriétaires désirant louer une maison ou un appartement à se faire connaître.

En effet, l'offre locative est insuffisante pour accueillir les nouveaux arrivants mais aussi pour répondre à la demande des familles et des jeunes résidents.

N'hésitez pas à contacter le Pôle d'Accueil de la communauté de communes

1 place du Mail - B.P. 27 - 23400 BOURGANEUF



### Pensée...

*Les maisons sont comme les gens, elles ont leur âge, leurs fatigues, leurs folie.  
Ou plutôt non : ce sont les gens qui sont comme des maisons avec leur cave, leur grenier, leurs murs et parfois, de si claires fenêtres donnant sur de si beaux jardins.*

Christian BODIN

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Comme prévu dans le dernier St Dizier infos, un « livre blanc » a été mis à la disposition de la population pour que chacun exprime ses inquiétudes ou ses propositions. Voici les cinq remarques faites dans ce livret.

1. *Je suis contre le fait de donner la distribution de l'eau à un syndicat ce qui entraînerait une augmentation non justifiée.*

**Réponse :** Ce n'est pas de confier la distribution de l'eau à un Syndicat qui entraîne l'augmentation, mais l'impérieuse nécessité de remise à niveau du réseau souvent vieux de 50 ans.

2. *La distribution des eaux était suffisante. Mais le fait de donner l'eau à une société qui sera la seule sans concurrence fera qu'elle pourra décider des prix.*

3. *Je suis contre le fait de donner la distribution de l'eau à un autre organisme la commune dispose de sources suffisantes et le prix se trouverait multiplié par 5.*

**Réponse :** Suffisante, non ! La consommation augmente chaque année, alors que la ressource tend à diminuer. Il est à noter qu'un syndicat n'est pas une société privée.

4. *Je suis contre le fait de donner la distribution de l'eau à une société car le prix sera augmenté. Nous avons effectivement beaucoup d'eau perdue dans le village ce qui serait résolu en faisant une recherche plus approfondie.*

**Réponse :** Les « recherches plus approfondies » ont un coût. Ayant déjà été envisagées, elles auraient conduit inévitablement à une augmentation.

5. *Étant contre la distribution de l'eau par une société je me rend compte que la municipalité est encore en train de filer devant ses responsabilités.*

**Réponse :** Vous n'ignorez pourtant pas, je pense, la différence entre un syndicat et une société. La commune siège au Syndicat, participe mieux aux décisions et assume ses responsabilités afin d'assurer l'intérêt de tous.

Le 20 septembre dernier, M. BOUTEILLE, président, M. COUCAUD et M. RICHARD vice-présidents sont venus présenter le Syndicat Intercommunal des eaux de l'Ardour aux Conseillers Municipaux qui ont pu, à cette occasion, poser toutes les questions souhaitées.



**QUESTION :** *Qu'est-ce que Le Syndicat intercommunal des eaux de l'Ardour : sa création, sa composition ?*

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Ardour est **un établissement Public de coopération intercommunale** (E.P.C.I.) à vocation unique non doté d'une fiscalité propre. Il est issu de la fusion en 1992 des Syndicats de l'Ardour, créé en 1957, avec ceux d'Aulon-Mourioux et de Chatelus-St Goussaud, de l'adhésion en 1995 de la commune de Bénévent l'Abbaye et en 2005 de la commune d'Augères.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005 il comportait donc 13 communes Arrènes, Augères, Aulon, Bénévent l'Abbaye, Ceyroux, Chamborand, Châtelus le Marcheix, une partie de Grand Bourg, Marsac, Mourioux-Vieilleville, St Etienne de Fursac, St Goussaud et St Pierre de Fursac.

Le Comité Syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. Chaque commune est représentée au sein du comité par 2 délégués titulaires et un délégué suppléant avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

La commune de St Dizier Leyrenne aura 2 délégués et 1 suppléant pour participer au Comité Syndical qui se réunit 4 à 5 fois par an.



*QUESTION : Est-ce que le Syndicat des Eaux de l'Ardour prendra le réseau tel qu'il est ?*

REPONSE : OUI. Le Syndicat de l'Ardour s'engage à reprendre le réseau d'eau tel qu'il est.

La gestion de notre réseau d'eau vieillissant l'obligera sans doute à réaliser les travaux envisagés à Champroy, mais aussi à réaliser la mise en conformité des captages en établissant les périmètres de sécurité.

Le nettoyage et la surveillance des captages seront effectués régulièrement ainsi que les analyses et le traitement de l'eau suivant les normes européennes.



*QUESTION: comment fonctionne le Syndicat des eaux de l'Ardour?*

REPONSE : Le Syndicat assure

- la production à partir de ses propres captages
- le traitement
- le stockage
- et la distribution d'eau potable aux abonnés présents sur son territoire

Le Syndicat est géré en régie directe et son fonctionnement quotidien est assuré par 7 agents (2 au service administratif, 1 au service entretien ménage, 4 agents au service technique dont 1 apprenti)



*QUESTION : Que se passera-t-il s'il y a une fuite d'eau dans le bourg ou dans un village ?  
Comment le Syndicat, ne connaissant pas le secteur, fera pour venir la réparer ?*

REPONSE : Les fuites d'eau, les ruptures de canalisation, les changements de compteurs se feront le plus rapidement possible.

Un employé communal, M. LABROUSSE, sera mis à disposition (poste, fonction et statut à préciser dans la convention) du Syndicat pendant une durée à déterminer par le syndicat et la commune pour permettre le repérage des canalisations, des vannes et d'aider les employés du Syndicat à réparer les fuites d'eau sur le réseau communal.

Un contrat a été signé avec l'entreprise Bœuf et Legrand pour réaliser les gros travaux d'entretien ou de réparation d'urgence du réseau et à l'exclusivité pour la réalisation des branchements neufs.

Pour tout autre besoin, le syndicat fait appel à des partenaires privés après mise en concurrence.



*QUESTION : Qu'apporte la commune de St Dizier Leyrenne au Syndicat de l'Ardour?*

REPONSE : L'union fait la force !

La commune de St Dizier Leyrenne représente 15 % de compteurs supplémentaires et plus de ressource en eau (captage de Forgeas et du Monteil).

Une interconnexion existe déjà avec le réseau d'Augères. Cela permet de combler le déficit de production de leur captage en période d'étiage. Ce réseau compte environ 110 abonnés.

Un syndicat comme celui de l'Ardour est plus compétent et a plus de poids au moment de négocier les prix des travaux avec les entreprises.



*QUESTION : Comment sera établie la facturation ? Quel sera le prix de l'eau ?*

REPONSE : La facturation se fera en 2 fois :

Le 1 <sup>er</sup> mars	l'abonnement
Septembre-octobre	la consommation

Depuis 15 ans les tarifs de l'eau n'ont presque pas augmenté. Au mois de mars dernier nous avons prévu de les augmenter pour faire face aux gros travaux sur le réseau (Monteil, redistribution de Pommier (environ 60 000 €) et Champroy (68 000 €), établissement des périmètres de sécurité etc.

Donc, pour les abonnés de la commune, la première année (consommation de 2007 payée en 2008), les tarifs appliqués seront ceux de la commune de St Dizier Leyrenne.

Puis, les tarifs de l'eau du Syndicat de l'Ardour étant plus élevés, l'augmentation sera répartie sur plusieurs années. En effet, l'augmentation nécessaire ne peut pas dépasser un certain seuil par an.

Le Syndicat des Eaux de l'Ardour n'a pas vocation à faire des profits, ce qui permet un maintien du prix de l'eau à des tarifs très raisonnables, la gestion étant faite par des délégués d'élus des Conseils Municipaux des communes adhérentes soucieux de préserver l'intérêt de tous les administrés.

### **S.D.E.C. : détermination de la quote-part communale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des permis de construire en périphérie des zones urbanisées sont demandés,

- VU la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003
- VU la délibération en date du 17 août 2004 prescrivant l'abrogation du P.O.S. et précisant les modalités de concertation
- VU la délibération en date du 10 Juin 2005 arrêtant le projet d'abrogation du P.O.S. et tirant le bilan de la concertation.

Il demande au Conseil Municipal s'il est possible de fixer à 316.89 €, le montant de la quote-part communale (barème fixé et établi au niveau national), de l'alimentation électrique afin de ne pas bloquer l'urbanisation, dès lors que ces constructions ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la santé publique, qu'elle n'entraîne pas un surcroît important des dépenses publiques ou encore que le projet n'est pas contraire aux règles générales d'utilisation des sols. Toutefois, si cette quote-part communale est supérieure à 316.89 € le Conseil Municipal examinera les dossiers au cas par cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de fixer à 316.89 € le montant de la quote-part communale (barème fixé et établi au niveau national) de l'alimentation électrique de nouvelles constructions.

### **Acquisition d'immeuble : Maison LEGRAS**



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'acquérir l'immeuble section AB n° 0175 d'une surface de 260 m<sup>2</sup> au prix de vente de 110 000 €, situé au 6, rue du Jardin dans le Bourg de Saint Dizier Leyrenne, afin de constituer une réserve foncière.

### **Achat de la Maison THOUNY**

La maison THOUNY est la maison en ruine qui se situe en face de la maison REDON. Elle appartient au Conseil Général. Il y a fort longtemps que nous souhaitons acquérir cette maison en ruine pour pouvoir la démolir afin de permettre l'aménagement du carrefour, travaux subventionnés à 80 %. Le service des domaines était passé pour faire une estimation pour le compte du Conseil Général qui ne possédait aucune demande écrite de notre part, donc, nous nous voyons dans l'obligation de reformuler notre demande d'acquisition de la maison au Conseil Général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'acquérir l'immeuble section AB n° 53 d'une surface de 100 m<sup>2</sup> au prix de vente de 3 500 €, situé dans le Bourg de Saint Dizier Leyrenne, afin de permettre l'aménagement du carrefour en démolissant cette maison en ruine.

### **Taxe d'habitation sur des logements vacants**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq

ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

### **Adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés inhérentes à la gestion du réseau d'eau potable par la Commune (réseau vieillissant, surveillance des captages, mise en place des périmètres de protection des captages etc.) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, de solliciter l'adhésion de la Commune au SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX de L'ARDOUR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce permettant la réalisation de cette opération.

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

### **Recommandations générales**



- Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1<sup>er</sup> mars de l'année prochaine, votre formulaire de demande d'inscription (à demander en mairie) et les pièces justificatives doivent impérativement être parvenus en mairie avant le 31 décembre de cette année. **Il est donc fortement conseillé d'envoyer votre demande à votre mairie avant le 15 décembre.**

- 1 - Veillez à remplir le formulaire en lettres majuscules de façon lisible.
- 2 - Notez impérativement vos coordonnées à la fin du formulaire afin que la mairie puisse vous contacter au cas où votre demande serait incomplète. La communication d'une adresse de courrier électronique est fortement recommandée afin qu'un accusé de réception sous format informatique puisse vous être adressé.
- 4 - En l'absence d'accusé de réception de la part de votre mairie, par courrier ou par courriel, assurez-vous avant la **fin de l'année en cours que votre demande a bien été reçue par les services** compétents.

### **Documents à fournir**

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement faire parvenir au service des élections de votre mairie les trois types de documents suivants :

- 1 - **Le formulaire d'inscription** dûment renseigné.
- 2 - **Une photocopie d'un titre d'identité** et de nationalité en cours de validité ou passeport (photocopie de la double page où figure votre photo) ; ou permis de conduire (valable uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité).
- 3 - **Un justificatif de domicile** : seront acceptées : les pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). Veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénom et qu'elles ne datent pas de plus de 3 mois ; ou les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la cinquième fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Cas particuliers : Les *personnes domiciliées chez un parent ou un tiers* sont invitées à prendre contact avec leur mairie pour connaître les justificatifs à fournir.

Pour les personnes résidant à l'étranger, *seront acceptées* :

- les pièces *prouvant que vous êtes inscrit(e) au rôle des contributions directes de la commune sur la liste électorale de laquelle vous souhaitez être inscrit(e)* ;
- Ou un *certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France et les pièces prouvant que*

la commune sur la liste de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) est soit : votre commune de naissance ; la commune de votre dernier domicile en France ; la commune de votre dernière résidence en France, à condition que cette résidence ait été de six mois au moins ; la commune sur la liste électorale de laquelle est né, est inscrit ou a été inscrit un de vos ascendants ; la commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit un de vos parents au quatrième degré.

NB : la mention « inscrit(e) au registre des Français établis hors de France » suivie du cachet de l'ambassade ou du poste consulaire compétent et de la date apposée à la ligne du « cachet de la mairie » vaut certificat d'inscription.

### Venez en mairie dès maintenant prendre le formulaire d'inscription.

Pour toute difficulté ou en cas de situation individuelle particulière, n'hésitez pas à contacter :

- Le service des élections de votre mairie, pour une inscription en France;
- L'ambassade ou le poste consulaire dont vous dépendez, si vous résidez à l'étranger.

#### Pharmacie de St Dizier Leyrenne

##### Gardes de nuit et de week-end

Du 18 septembre au 22 septembre 2006

11 novembre et 12 novembre 2006

Du 27 novembre au 1er décembre 2006

Du 16 au 22 décembre 2006

#### Petites annonces

##### Recherche emploi

Repassage / ménage / aide à la personne

Paiement par chèque emploi service universel

Tél : 05 55 54 99 50

### HORAIRES DE LA BOULANGERIE ET DE LA SUPERETTE

#### « LE RELAIS DES MOUSQUETAIRES »

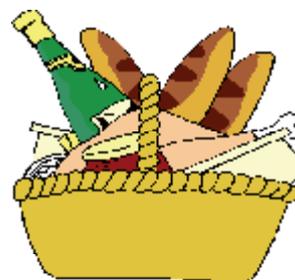
Horaires et jours d'ouverture :

du lundi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h,

le dimanche de 8 h 30 à 12 h 30.

Fermé le mercredi et le dimanche après-midi.

**Tel : 05.55.64.87.10.**



Valérie et Christophe GALATAUD, sont les gérants de ce relais des Mousquetaires qui met à disposition des produits de boulangerie, pâtisserie, fruits et légumes, crèmerie, surgelés, glaces, épicerie, boucherie, charcuterie, mais aussi des produits d'entretien et de bazar, un service de pressing et de photos.

Vous pouvez faire des commandes de pizzas, de pâté de pommes de terre et de gros gâteaux etc.

Les livraisons à domicile peuvent être assurés par M. GALATAUD mais aussi par Marie-Line CHAUSSEBOURG à l'occasion de ses tournées dans les villages.

VENEZ NOMBREUX PROFITER DES PRIX SOUVENT INFÉRIEURS

À CEUX DES GRANDES SURFACES

ET VOUS CONTRIBUEREZ AINSI AU MAINTIEN D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ.



## LIGNE LA SOUTERRAINE – BOURGANEUF

TV THURET VOYAGES SARL Rue du Pont Neuf - Tel : 05 55 63 09 69, 23300 LA SOUTERRAINE

Jours de circulation	Points d'arrêts	Lundi	Jeudi	Ma-Me-V	Me	L-V	L-Ma-J-V D et Fêtes	V
circule en période scolaire		oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
circule en période de vacances		non	non	non	oui	oui	non	oui
Renvois à consulter		1					2	3
Trains arrivant à					11 h 52	11 h 52	15 h 46	20 h 58
LA SOUTERRAINE	Gare SNCF (1)	6 h 40	6 h 35	/	11 h 56	11 h 56	15 h 50	21 h 05
ST PIERRE DE FURSAC	Abribus Route de St Priest	6 h 53	6 h 48	/	12 h 10	12 h 10	16 h 03	/
CHAMBORAND	Bourg face Abribus N° 109	7 h 02	6 h 57	/	12 h 17	12 h 17	16 h 10	/
LE GRAND BOURG	Abribus	7 h 11	7 h 06	/	12 h 24	12 h 24	16 h 17	/
BENEVENT L'ABBAYE	Bourg Abribus Mairie	7 h 20	7 h 15	7 h 25	12 h 31	12 h 31	16 h 24	/
MOURIoux	Vieilleville place de la gare	7 h 29	7 h 24	7 h 30	12 h 38	12 h 38	16 h 31	/
AULON	Bourg Face bureau de tabac	7 h 32	7 h 27	7 h 33	12 h 42	12 h 42	16 h 34	/
<b>ST DIZIER LEYRENNE</b>	<b>Bourg Abribus Mairie</b>	<b>7 h 37</b>	<b>7 h 32</b>	<b>7 h 40</b>	<b>12 h 47</b>	<b>12 h 47</b>	<b>16 h 39</b>	<b>/</b>
MASBARAUD-MERIGNAT	Fontelune Carrefour RD 61 A	7 h 42	7 h 37	/	12 h 52	12 h 52	16 h 44	/
MASBARAUD-MERIGNAT	Bourg	7 h 46	7 h 41	/	12 h 56	12 h 56	16 h 48	/
BOURGANEUF	Gare Routière	7 h 57	7 h 45	7 h 45	13 h 00	13 h 00	16 h 55	22 h 00
BOURGANEUF	Lycée Professionnel	8 h 02	7 h 50	7 h 50	/	/	/	/

1 - circule les jours de rentrée scolaire

2 - circule D et Fêtes en période de vacances - ne circule pas les, 11/11/06, 24 et 31/12/06, 08/04/07, 1er et 08/05/07, 14/07, 15/08/07

3 - circule les 16/05/07 et 13/07/07 - ne circule pas le 18 mai 2007

## LIGNE BOURGANEUF-LA SOUTERRAINE

Jours de circulation	Points d'arrêts	Ma-Me-J-Ve	Lundi	L-Me-V	Me	D et Fêtes	L-Ma-J	Ve
circule en période scolaire		oui	oui	non	oui	oui	oui	oui
circule en période de vacances		non	non	oui	non	oui	non	non
Renvois à consulter			1			2		
BOURGANEUF	Gare Routière	7 h 55	8 h 45	13 h 05	13 h 03	17 h 02	17 h 30	17 h 30
BOURGANEUF	Lycée Professionnel	/	/	/	13 h 06	/	17 h 40	17 h 40
MASBARAUD-MERIGNAT	Bourg	8 h 00	8 h 50	13 h 10	13 h 10	17 h 06	17 h 44	17 h 44
MASBARAUD-MERIGNAT	Fontelune Carrefour RD 61 A	8 h 04	8 h 54	13 h 14	13 h 14	17 h 10	17 h 48	17 h 48
<b>ST DIZIER LEYRENNE</b>	<b>Bourg Abribus mairie</b>	<b>8 h 09</b>	<b>8 h 59</b>	<b>13 h 19</b>	<b>13 h 19</b>	<b>17 h 15</b>	<b>17 h 52</b>	<b>17 h 52</b>
AULON	Bourg Face bureau de tabac	8 h 14	9 h 04	13 h 25	13 h 25	17 h 20	17 h 57	17 h 57
MOURIoux	Vieilleville place de la gare	8 h 17	8 h 07	13 h 28	13 h 28	17 h 23	18 h 00	18 h 00
BENEVENT L'ABBAYE	Bourg mairie	8 h 24	9 h 14	13 h 35	13 h 35	17 h 30	18 h 07	18 h 07
LE GRAND BOURG	Bourg Abribus	8 h 31	9 h 21	13 h 42	13 h 42	17 h 37	/	18 h 14
CHAMBORAND	Bourg Abribus N° 109	8 h 38	9 h 28	/	/	/	/	18 h 21
ST PIERRE DE FURSAC	Abribus route de St Priest	8 h 45	9 h 35	/	/	/	/	18 h 28
LA SOUTERRAINE	Gare SNCF	8 h 55	9 h 45	14 h 00	14 h 00	17 h 55	/	18 h 43
Correspondance train à		9 h 03		14 h 16	14 h 16	18 H 07		

1 - circule les jours de rentrée scolaire

2 - circule D et Fêtes en période de vacances - ne circule pas les, 11/11/06, 24 et 31/12/06, 08/04/07, 1er et 08/05/07, 14/07, 15/08/07

## ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR

A la suite du décret n° 2004-751 paru au Journal Officiel le 27 juillet 2004, l'Association des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre ou du Devoir, Délégation de la Creuse, recherche toutes les personnes concernées, afin de les accompagner dans leurs démarches vers une éventuelle indemnisation ou pour défendre leurs droits.

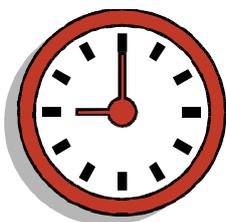
Pour tout renseignement bien vouloir s'adresser du lundi au vendredi de 14 h à 18 h aux numéros de téléphone suivants : M. René CHIOZZINI Président : 05 55 52 04 16

Mme Renée PICAUD Secrétaire : 05 55 52 02 72

## AVIS AU PUBLIC

Aux termes d'un arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2006, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet envisagé par la SAS du parc éolien de JANAILLAT et SAINT-DIZIER-LEYRENNE relatif à la réalisation d'un parc éolien qui prévoit l'implantation de 9 éoliennes et d'un poste de livraison, au lieu-dit « Les Puys » sur les communes de JANAILLAT et SAINT-DIZIER-LEYRENNE.

Le dossier d'enquête correspondant sera déposé dans les mairies de JANAILLAT et SAINT-DIZIER-LEYRENNE pendant UN MOIS, du mardi 21 novembre 2006 au jeudi 21 décembre 2006 INCLUS : pour consultation, aux heures habituelles d'ouverture au public de ces mairies, à l'exception des jours fériés, soit :



mairie de JANAILLAT	
lundi, mardi et jeudi	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
mercredi et vendredi	de 9 h à 12 h.

mairie de SAINT-DIZIER-LEYRENNE	
mardi, mercredi, jeudi et vendredi	de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30
samedi	de 9 h à 12 h

Et pour consignation des observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet et déposés dans les mairies citées ci-dessus.

**Pendant la durée de cette enquête, le public pourra également formuler ses observations par écrit, avant la clôture de l'enquête, et les adresser à la mairie de JANAILLAT (siège d'enquête), à l'intention du commissaire enquêteur, lequel les visera et les annexera aux registres d'enquête.**

M. le Président du Tribunal Administratif de LIMOGES a désigné pour conduire cette enquête publique

- en qualité de commissaire enquêteur titulaire :

**M. Bruno ROUZAIRE** - retraité de la gendarmerie,  
domicilié au lieu-dit « Le Fôt » - 23200 SAINT-AMAND

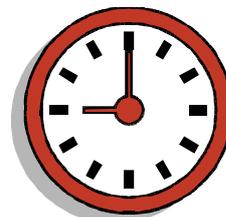
- en qualité de commissaire enquêteur suppléant :

**M. Jean-Louis PAUL** - inspecteur de l'Education Nationale en retraite,  
domicilié 28, Avenue du Limousin - 23000 - GUERET.

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le commissaire enquêteur titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui ont été fixées de la façon suivante :

mairie de JANAILLAT	
mardi 21 novembre 2006	de 9 h à 12 h
mercredi 6 décembre 2006	de 9 h à 12 h
jeudi 21 décembre 2006	de 14 h à 17 h





### mairie de SAINT-DIZIER-LEYRENNE

Mercredi 29 novembre 2006	de 9 h à 12 h
Jeudi 14 décembre 2006	de 14 h à 17 h.

Co- pies du rapport et des conclusions émises par le commissaire enquêteur au regard de la réalisation de cette opération seront déposées en mairies de JANAILLAT et SAINT-DIZIER-LEYRENNE ainsi qu'à la Préfecture de la Creuse - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques - Bureau de l'Environnement et pourront être consultées par le public.

Toute personne intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès du Préfet de la Creuse - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques - Bureau de l'Environnement à GUERET, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

## S.D.E.C.

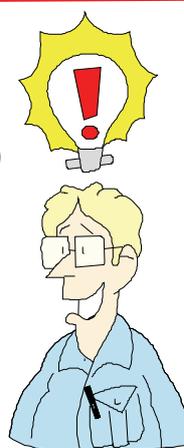
Installé désormais dans des locaux neufs lui appartenant (proches de l'hôpital)

11 avenue Pierre MENDES FRANCE

B.P. 165

23004 GUERET Cedex

Tél : 05 55 81 53 01



Le S.D.E.C. tout en changeant de nom reste le S.D.E.C.

En effet, depuis le 13 décembre 2005, il n'est plus le Syndicat Départemental d'Electricité mais le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA CREUSE.

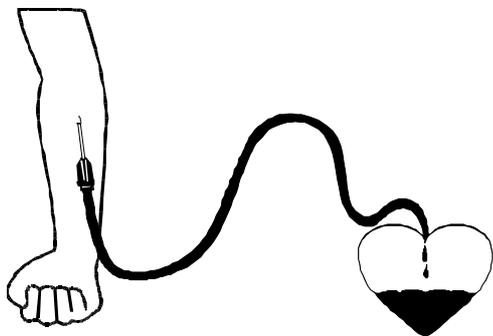
Ce changement de dénomination vise à marquer la volonté du Syndicat (toujours présidé par André MAVIGNER, maire de CHATELUS LE MARCHEIX) de s'orienter vers les énergies renouvelables (chaufferies bois, photovoltaïque etc.) tout en continuant à intervenir en matière d'électrification rurale.

Dans le cadre de cette mission, le S.D.E.C. a conclu une convention avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) il devient donc ESPACE INFO ENERGIES DE LA CREUSE (E.I.E.) qui s'adresse principalement aux particuliers.

Les demandes d'informations et de renseignements peuvent être traitées par téléphone au 05 55 51 03 39, par correspondance ou directement à la permanence de l'E.I.E., l'objectif étant d'inciter à une utilisation rationnelle de l'énergie en ayant recours aux énergies renouvelables et en orientant, si nécessaire, vers des bureaux d'études ou des entreprises compétentes.

Cette tâche a été confiée à M. Yaya MBALLO dont l'activité a débuté le 1er juillet 2006, actuellement le S.D.E.C. emploie une vingtaine de salariés.

## PETITION : NOUS VOULONS UN POINT DE COLLECTE DE DON DU SANG À ST DIZIER LEYRENNE



Depuis plus d'un an, les habitants de ST DIZIER LEYRENNE ne peuvent plus se rendre au point de collecte de don du sang organisé à la mairie de la commune. Le lieu de collecte le plus proche est celui de BOURGANEUF ce qui ne convient guère aux personnes qui vivent et travaillent à ST DIZIER LEYRENNE, le résultat étant une baisse très importante du nombre de donateurs.

**Une pétition adressant une vive protestation contre la suppression de ce point de collecte est mise à la disposition des habitants de la commune dans les commerces, à la Poste et à la Mairie.**

Cette pétition sera envoyée à BORDEAUX siège de l'administration organisatrice des collectes de don du sang.

## SUDOKU

2	3	5	7	6	8	9	4	1
4		7				2		3
		9	2		4	5		
8	2	6	1		7	4	3	9
5	9	3	4		6	8	1	7
		8	6		2	1		
9		1				7		6
6	7	2	5	9	1	3	8	4

Facile

			9		6			
5	2	1	4	3	7	8	9	6
6	9		2		1		5	7
		5	3		2	9		
		9	5		4	7		
7	4		8		5		3	9
9	5	2	7	1	3	6	4	8
			6		9			

Moyen

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dans le cadre de l'opération lire en fête, la bibliothèque municipale a organisé une animation ouverte à tous, alliant la lecture et la pâtisserie.



En effet il s'agissait de retirer le samedi un livre de recette et de le rapporter le lendemain accompagné d'une tarte salée ou sucrée dont la recette était tirée de l'ouvrage choisi. Les pâtissières émérites présentant leurs réalisations :

Mme CHAMPAGNON : Une tarte à la rhubarbe

Mme LAROCHE : Une tarte catalane aux pommes,

Mme RIEUX : Une tarte au citron

Mme THERY : Une tarte au chocolat et en bonus des animaux en biscuit traditionnels du Nord servis à l'occasion des fêtes de Noël et de Pâques.



C'est avec sérieux et bonne humeur qu'un jury de gourmands a eu des difficultés à départager les lauréates !

Ci-dessous la recette de leur tarte préférée. Tous à vos fourneaux !

### Tarte catalane aux pommes

Pour 6 à 8 personnes :

Pour la pâte : 200 gr de farine, 110 g de beurre très froid coupé en petits morceaux, 100 gr de sucre en poudre, 3 cuillères à soupe de poudre d'amandes (facultatif),  $\frac{1}{4}$  de cuillère à café de sel, 2 gros œufs battus.

La pâte sucrée est, comme son nom l'indique, une croûte sucrée que l'œuf rend croustillante. Cette pâte est souvent utilisée pour des tartes aux fruits dont la croûte est précuite puis garnie de crème pâtissière et de fruits frais.

Mélangez au robot ou à la main la farine, le beurre, le sucre, la poudre d'amandes (facultatif) et le sel. Actionner le robot 12 secondes environ, jusqu'à l'obtention d'un sable grossier.

Ajoutez les œufs et donnez 14 à 15 impulsions au robot ou mélangez à la main jusqu'à ce que la pâte commence à s'agglomérer, mais avant qu'elle ne forme une boule (si elle paraît trop collante, poudrez-la d'une généreuse cuillère à soupe de farine et mélangez).

Retirez la pâte du robot, formez une boule, posez-la sur un film plastique et étalez en disque plat. Enveloppez et laissez au frais au moins 1 heure, ou toute la nuit. (cette pâte peut se préparer 2 jours à l'avance).

La tarte : 1 fond de tarte en pâte sucrée, 6 pommes golden, pelées, évidées et coupées en quartiers, 60 g de beurre fondu à feu doux, 130 g de sucre, 60 g d'amandes en poudre.

Préchauffez le four à 190 °

Disposez les tranches de pommes sur le fond de tarte en les serrant pour bien recouvrir la pâte. Remplissez les espaces vides par des quartiers coupés en petits morceaux.

Mélangez le beurre, le sucre et les amandes en poudre dans un petit bol. Répartissez sur les pommes. Faites cuire environ 35 minutes au four, jusqu'à ce que le dessus soit doré et la croûte légèrement plus foncée. Laissez refroidir sur une grille et servez tiède ou à température ambiante.



La remise des prix a clos cet après-midi gourmand ! A l'an prochain pour une nouvelle édition de "lire en fête" ...peut-être avec un peu plus de participants !

**Nous avons modifié les horaires d'ouverture, afin de mieux vous servir.**

**Voici donc notre nouveau rendez-vous :**  
**tous les jeudis de 10 h à 12 h et de 15h à 17h**

**Vous pourrez découvrir les nouveaux ouvrages disponibles**

- **"Panthéon" de Yann Moix.** Ce livre raconte l'histoire du petit Yann qui, pour ne pas passer à côté de son destin, et pour échapper à son sort d'enfant martyr battu par ses parents, va s'inventer le « Panthéon» qui lui permettra de survivre dans son cloaque provincial.
- **"L'irresponsable" - de Hervé Gattegno** Une présidence Française de 1995 à 2007.
- **"Ecoutez-nous" de Ludovic Aubert et Caroline Glorion** Il vient de la cité, il parle.
- **"Journal d'hirondelle" d'Amélie Nothomb**
- **"Les choses s'arrangent mais ça un va pas mieux" de Kate Atkinson** C'est à la fois un thriller, une comédie noire, une satire de la vie contemporaine britannique. Plusieurs intrigues se croisent avec brio, dans un texte porté par un humour subversif et un suspense hitchcockien.
- **"Cahier de guerre et autres textes" de marguerite Duras** Ces quatre petits cahiers constituent un ensemble homogène : ils ont tous été rédigés pendant et juste après la guerre, entre 1943 et 1949, et même s'ils abordent nombre d'autres sujets, tous évoquent cette période cruciale dans la vie de l'écrivain.
- **"Danielle MITTERAND" de Françoise Xénakis**
- **"L'alibi éthique" de Didier Sicard** Un essai qui revalorise le concept d'Ethique, trop souvent utilisé dans une logique marketing pour masquer l'égoïsme sauvage qui règne dans nos sociétés. Le professeur Sicard, président du comité d'Ethique est très écouté sur ces sujets car il a un discours libre et à contre-courant.
- **"Marilyn dernières séances" de Maria Schneider.** Trente mois durant, de janvier 1960 au 4 août 1962, ils formèrent le couple le plus improbable : la déesse du sexe d'Hollywood, Marilyn Monroe, et le psychanalyste freudien strict, Ralph Greeson.
- **"Disparaître" d'olivier et Patrick Poivre d'Arvor**
- **Livre régionnaux : "Mémoires des marmites" et Dictionnaire français-Limousin**

## Le Concours communal des maisons fleuries

 <p>Maison avec jardin</p>	<p>1<sup>er</sup> Mme et M. Carrozza            2<sup>ème</sup> Mme et M. Caudoux (Pommier)            3<sup>ème</sup> ex æquo Mme et M. Chaussebourg (Pradeix)            Mme Da Silva Damilda (Feillet)</p>
 <p>Fenêtres et murs</p>	<p>1<sup>er</sup> Mme et M. Dubreuil Simone            2<sup>ème</sup> Mme et M Létang ( Pommier)            3<sup>ème</sup> Melle Phélut Elodie</p>
 <p>Balcons et terrasses</p>	<p>1<sup>er</sup> ex æquo Mme et M. Moreau            Mme Prévost            2<sup>ème</sup> ex æquo Mme Fourade            Mme et M. Parinet Pierre            3<sup>ème</sup> Mme et M. Gros (Bourdaleix)            Mme et M. Pires d'Araujo</p> 
 <p>Décor floral installé sur la voie publique</p>	<p>1<sup>er</sup> ex æquo Mme et M. Mareau Paul (Pommier)            Mme et M. Dubost            2<sup>ème</sup> ex æquo Mme et M. Peyrabout (Pommier)            Mme et M. Martin            3<sup>ème</sup> ex æquo Mme et M. Couty            Mme Desmoulin</p>

Cette année, la commune de St Dizier Leyrenne ne sera pas classée au niveau départemental.

Le jury départemental est passé avant que nous ayons fait le concours communal !

Un contre temps qui nous permet de mieux préparer la saison prochaine et de repartir en prenant en compte toutes les maisons de la commune.

De plus, un effort sera fait pour fleurir les bacs des entrées de bourg pour répondre aux exigences du jury départemental qui veut que les bacs soient fleuris pendant la période estivale.

\* \* \* \* \*  
 \* **Rendez-vous le vendredi 17 novembre** \*  
 \* **à 18 heures à la mairie** \*  
 \* pour la remise des prix du concours communal des maisons fleuries. \*  
 \* Tous les habitants de St Dizier Leyrenne sont invités \*  
 \* à venir féliciter les heureux lauréats autour d'un verre de l'amitié ! \*  
 \* \* \* \* \*

**TENNIS CLUB DE LA LEYRENNE**

Pour son premier TOURNOI ANIMATION / DECOUVERTE du Dimanche 16 Juillet 2006, 14 matchs ont été joués sous la canicule et dans la convivialité.

Les vainqueurs par catégories ont reçu une coupe :

- CATEGORIE 6/8 ANS : Pierre RABIER, Lucas LEGRAS (T.C. LA LEYRENNE),
- CATEGORIE 10/12 ANS : Jérémie GAUMET (T.C. BELLERIVE SUR ALLIER (03)),
- CATEGORIE 13/15 ANS : Raphaël MAINGOUTAUD (non licencié),
- CATEGORIE ADULTE FEMININE : Sylvie PEYNE (T.C. LA LEYRENNE),

CATEGORIE ADULTE MASCULIN : Pascal HUET (non licencié).

Les deuxièmes prix à Benjamin LEGRAS et Laurent GROS du T.C. LA LEYRENNE.

Au tirage JEU SET GAGNANT :

Benjamin LEGRAS, une raquette junior avec balles,  
Sébastien PRADAUDE, une raquette junior avec balles,  
Mickaël CHAUSSEBOURG, une raquette PRO et balles.



**BRAVO A TOUTES  
ET TOUS  
A L'ANNEE  
PROCHAINE !!!**



En présence de M. LOZACH, Président du Conseil Général, M. NICOLAS, président du Tennis Club de la Leyrenne et les membres du bureau ont remis les récompenses aux participants de ce tournoi de tennis.

## COMITÉ DES FÊTES

La fête de Saint Dizier Leyrenne a débuté le samedi 05 août par la brocante avec de nombreux exposants qui ont fait le bonheur des chineurs. L'après midi a commencé par l'élection de Mini Miss et Mini Mister en présence de la 2<sup>ème</sup> Dauphine de Miss Pays de Creuse, suivi du spectacle des majorettes « Les Diablesses de Bourganeuf ». Un bal gratuit concluait cette journée.

Le dimanche débutait par une balade touristique dans les villages de la commune avec les véhicules du défilé, suivie de leur exposition sur le parking. 17h00 : défilé costumé « A la conquête de l'Ouest » en commençant par les grands navigateurs Christophe COLOMB, Jacques CARTIER, les habitants du nouveau monde (les indiens) l'arrivée des cow-boys à cheval, des colons et les légendaires Daltons et Lucky Luke. En 2<sup>ème</sup> partie la route 66 avec ces motos et voitures américaines, le folklore Québécois, l'or noir avec Dallas, musique et danse country, nos chanteurs québécois et américains (Gilles Vigneault, Garou, Diane Dufresne, Céline Dion, Elvis Presley, Marilyn Monroe et Madonna) les héros de DISNEY et enfin pour clore le spectacle, l'arrivée du Titanic et son naufrage !!! Ces jours de fête se sont achevés par un feu d'artifice et un bal gratuit.

L'équipe du comité des fêtes de Saint Dizier Leyrenne remercie tous les bénévoles, tous les participants du défilé, les organisateurs ainsi que la commune et les employés communaux pour leur aide et contribution au bon déroulement de la fête du village du 05 et 06 août 2006.



Des cowboys et des trappeurs partis en nombre à la conquête de l'ouest.

Des indiens ...

...Enfin ce qu'il en reste...





Joe, William, Jack, et Averell ... heureux... Une nouvelle fois évadés !  
...Mais Lucky Luck n'est pas loin, avec le fidèle rantanplan !



Du soleil, des bénévoles, des spectateurs enthousiastes, à boire et à manger,  
voici les ingrédients pour faire une fête réussie !



Tout fini dans la joie et la  
bonne humeur en dansant et  
en chantant...



# TELETHON 2006



## Vendredi 8 décembre

**18 h 30** Lancement du Téléthon 2006  
Épluchage des légumes pour le Bourguignon

**19 h/19 h 30** Repas : pâté de pommes de terre, salade, fromage et dessert.  
7€ pour les adultes, 4€ pour les enfants de - de 12 ans.

**20 heures** Départ du fil rouge du LAC

**20 h 30**

## LOTO

Téléviseur écran LCD 72 cm, Machine à laver, séchoir à linge, aspirateur, four à micro-ondes, appareils photos numériques, vaisselle, petit électroménager, bons d'achats etc.



**24 h et +** Karaoke et Soupe à l'oignon

## Samedi 9 décembre

**9 heures** Gym tonique



### À partir de 10 h

- Animation par les Pompiers de Bourganeuf
- Ateliers et jeux pour les enfants, musique, fabrication de bijoux etc.
- exposition : élevage d'escargots
- Vente au détail d'un taurillon, de fromages, huîtres, de sapins de Noël etc.

**12 heures** Repas rapide : steak / frites

**14 heures** Spectacle des fils d'argent

**15 heures** Venez passer votre Certificat d'Études !  
Et jouer à questions pour un champion.

**17 h 30** Majorettes de Bourganeuf

**18 h 30** Installation de décorations, Chants de Noël autour du sapin

## 20 heures

Arrivée du fil rouge et **REPAS**

Salade de gésiers, bœuf bourguignon, salade et dessert  
(10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de - 12 ans)

Inscriptions du 21 novembre au 5 décembre chez les commerçants ou à la mairie au 05 55 64 40 30

Inscriptions au repas  
du 21 novembre  
au 05 décembre chez les  
commerçants ou à la mairie  
au 05 55 64 40 30

Flippers, jeux  
de fléchettes,  
Buvette,  
sandwiches,  
chichis  
pendant les  
deux jours

Vente ambulante de  
brioches le dimanche  
3 décembre et le  
samedi 9 décembre  
dans les villages et  
les bourgs  
environnants



## *Calendrier des associations*

Dates	Activités	Lieu
Samedi 18 novembre	<i>Fils d'argent</i> : Fête du club	Salle des fêtes
Dimanche 26 novembre	Repas des Fils d'Argent	Salle des fêtes
 <b>TELETHON 2006</b> 		
Vendredi 8 décembre	<b>LOTO</b> à 20 h 30	Salle des fêtes
Vendredi 8 et samedi 9 décembre	Début vendredi à 18h30 jusqu'au samedi soir	Salle des fêtes
Vendredi 22 décembre	<b>Fête de l'école</b>	Salle des fêtes
Dimanche 7 janvier	<i>Fils d'Argent</i> : Galette des rois	Salle des fêtes
Dimanche 14 janvier	<b>Repas des chasseurs</b>	Salle des fêtes
Dimanche 11 février	Thé dansant : Dédé Musette	Salle des fêtes
Vendredi 23 février	<i>Fils d'Argent</i> : Assemblée Générale	Salle des fêtes
Samedi 24 février	<i>Comité des fêtes</i> : Carnaval	Salle des fêtes

**A NOTER : Les vendredi 17 et jeudi 30 novembre**  
**auront lieu les réunions de préparation du téléthon 2006**  
**à 20 h 30, salle de la mairie**

Cette année pour le Téléthon 2006, le tennis club organise sa traditionnelle vente de brioches et de fleurs

**le dimanche 3 décembre et le samedi 9 décembre.**

Les personnes qui passeront vous vendre ces brioches et ces fleurs seront clairement identifiées (badges téléthon 2006 + attestation).



# État civil

## Mariage

Christophe, Jean, Jacques DEMARGNE et Céline, Françoise THOMAS  
Le 29 juillet 2006

*Félicitations et meilleurs vœux de bonheur.*

## Naissances

Laura, Marina, Marie DURUDAUD née le 2 octobre 2006

*Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux au bébé.*

## Décès

Madame Augustine, Marie MEUNIER veuve BOURBON (84 ans)

Madame Alice, Valentine DEMARGNE veuve VALAUD (90 ans)

Madame BUSSON Simone épouse GUERRIER (74 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs  
sincères condoléances aux familles.*

## Pensée...

*La nature, qui, en nous condamnant à vivre, nous a laissé deux précieuses  
ressources, la mort pour finir les maux qui nous déchirent et la mélancolie pour  
nous faire supporter la vie dans les maux qui nous flétrissent.*

Jean LE ROND D'ALEMBERT